

LE PETIT LIVRE DE LA LPP · CHAPITRE 1.1

Qui est assuré : seuil, durée, début et fin

Qui doit être assuré, dès quand et jusqu'à quand ? Trois conditions suffisent pour la plupart des cas : l'âge, le salaire et la durée du contrat. Les exceptions, elles,…

TransparenceRH

17 / 25	22 680	3 mois	1 mois
âges d'entrée : risques / épargne	seuil d'entrée 2026	contrat non assuré au plus	couverture après la sortie



LA RÈGLE

Ce que dit la loi

Sont soumis à l'assurance obligatoire les salariés de plus de 17 ans dont le salaire annuel chez un même employeur dépasse le seuil d'entrée ; pour un engagement de moins d'un an, on retient le salaire qu'ils gagneraient sur une année entière (LPP art. 2).



LA RÈGLE

À retenir

Salaire : plus de **22 680 francs** par an chez cet employeur (23 040 en 2027) ; un contrat de moins d'un an se calcule sur une année entière (art. 2).



LA RÈGLE

La règle clé

Apprentie de 16 ans : Pas encore assurée (dès le 1er janvier qui suit ses 17 ans) (LPP 7)



LA RÈGLE

Pour s'en souvenir

« 17 ans pour le risque, 25 ans pour l'épargne, 3 mois de contrat, 22 680 francs. »



LE PIÈGE

Le piège

Oublier le salaire annualisé : un contrat de quatre mois à 3 000 francs paraît modeste (12 000 francs), mais il compte pour 36 000 francs par an et dépasse le seuil. Et un engagement convenu d'emblée pour plus de trois mois est assuré dès le premier jour.



LA BASE LÉGALE

Les références

LPP art. 2, 7, 10, 47a ; OPP 2 art. 1j et 1k.



Le cas express

Contrat de 5 mois à 2 500 francs par mois. Assuré ?

> ✓ **Oui** Plus de trois mois ; 30 000 francs annualisés, au-dessus du seuil.



✓ À retenir, dans l'ordre

- ☐ Vérifier l'âge au 1er janvier.
- ☐ Annualiser le salaire.
- ☐ Contrôler la durée du contrat.
- ☐ Annoncer l'entrée à la caisse.
- ☐ Annoncer la sortie et informer de la couverture d'un mois.

Base légale : LPP art. 2, 7, 10, 47a ; OPP 2 art. 1j et 1k.

Le chapitre complet, avec l'exercice : **transparencerh.ch/lpp-affiliation.html**

Repère d'information générale sur le droit suisse, sans valeur de conseil juridique individuel. Vérifié aux sources officielles le 9 novembre 2026.